

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMontepdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 5 mars 2024.

Nombre de membres : en exercice : 17
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MARCHE DE TRAVAUX
POUR L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES A SAINT PARDOUX**

Une réflexion a été engagée il y a un an par le Syndicat de Sioule et Morge pour produire de l'électricité, avec l'objectif d'utiliser en autoconsommation une grande partie de l'énergie ainsi produite.

Une analyse de tous les sites et de toutes les propriétés foncières du Syndicat a donc été effectuée.

Le site de Saint Pardoux (bureaux et atelier) étant l'un des principaux points de consommation du Syndicat, l'idée est dans un premier temps d'installer des centrales solaires sur les bâtiments du siège du Syndicat. En complément, une ombrière avec panneaux photovoltaïques pourrait être créée sur une partie de la zone de stockage située à proximité de l'atelier.

Ces travaux ont pour objectif de produire une électricité destinée à l'autoconsommation avec revente du surplus, ce qui permettrait de réduire la facture énergétique du Syndicat, tout en préparant le renouvellement du parc de véhicules dont certains pourraient être électriques.

Le dimensionnement de l'installation prévue est de 100 kWc.

Le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée qui s'est achevée le 23 février 2024 à midi.

La consultation prévoyait :

- Une tranche ferme (offre de base) comprenant la réalisation de centrales photovoltaïques sur l'atelier (45-47 kWc) et la toiture Est des bureaux (25-27 kWc),
- Une tranche optionnelle n°1 : création d'ombrières avec panneaux photovoltaïques (25-27 kWc),
- Une tranche optionnelle n°2 : installation de panneaux sur la toiture Ouest des bureaux côté parking (25-27 kWc),
- Une tranche optionnelle n°3 : contrat de maintenance de 3 ans.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	45.0
3-Conditions et délais de garantie du matériel proposé	10.0
4-Performance en matière de développement durable	5.0

5 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 23 février 2024 à midi :

- METALR à Mur sur Allier (63),
- SARL ELECTRICITE TAVERON à Commentry (03),
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA LOIRE AUVERGNE à Riom (63),
- TERRE & SUN INSTAL à Cebazat (63),
- OPTIMISATION HABITAT ENERGIE (OHE) à Orcet (63).

M. BONNET, Vice-Président, propose au Bureau de ne retenir que la tranche optionnelle n°2.

En effet, l'option n°1 (ajout d'ombrières), au vu du coût des travaux à effectuer, semble moins pertinente. Et en ce qui concerne l'option 3 (maintenance), il s'avère qu'elle ne serait pas nécessaire les 3 premières années, les panneaux étant neufs et utilisés dans un environnement non sensible.

En partant sur ce choix d'options, le résultat de l'analyse des offres serait le suivant :

N° d'ordre	Nom du candidat (**)	Base + Option 2	Technique /45	Prix /40	Délai /10	Performance E/5	Total	Note
1	METALR	Offre non analysée (irrégulière)						
2	TAVERON	138 060,00	35	25,4	10	5	75,4	4
3	EIFFAGE	109 092,52	35	32,1	10	5	82,1	3
4	TERRE & SUN	87 496,00	40	40,0	10	5	95,0	2
5	OHE	90 037,00	45	38,9	10	5	98,9	1

M. BONNET propose donc de retenir l'offre de OHE (base + tranche optionnelle n°2).

Lors de leur réunion du 14 mars 2024, les membres des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont approuvé les propositions de M. BONNET, en faveur de l'offre de OHE (base + option 2) pour un montant de 90 037,00 € HT.

Il est donc demandé au Bureau Syndical :

- De se positionner sur les options à retenir dans le cadre de ce marché de travaux,
- De se positionner quant à l'entreprise à retenir,
- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir uniquement la tranche optionnelle n°2 en complément de l'offre de base pour l'installation de centrales photovoltaïques à Saint Pardoux,
- **DECIDE** de retenir l'offre de **OPTIMISATION HABITAT ENERGIE** pour un montant de 90 037,00 € HT (base + option n°2),
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX